

AR PREFECTURE

016-211601687-20181219-20181201D-DE  
Regu le 21/12/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil dix-huit

Le 19 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –

FAURE – SAVIN – SUTRE

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MALLAH –

MOUNIER

M ESTIENNE

**POUVOIRS :**

MME MALLAH a donné pouvoir à M BOIVENT

M ESTIENNE a donné pouvoir à M SAVIN

M SUTRE a été nommé secrétaire.

**2018-12-01 D :**

**Objet : Demande de subvention au titre du FDAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'ayant pas déléguée la compétence « voirie », est susceptible de bénéficier en 2019 d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de subvention est déterminé en fonction du potentiel fiscal par habitant des communes. Notre potentiel fiscal étant compris entre 460 € et 760 € par habitant, nous serions éligibles au taux 35% (au lieu de 50% précédemment) du montant Hors Taxe (subventionnable).

Monsieur le Maire présente le projet de travaux tel que préparé par la « commission travaux » et l'estimation préparé par le bureau d'étude BETG. Il propose de retenir l'option version bicouche pour un montant de 50 082,18 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation du programme de travaux de voirie tel que présenté par la commission travaux et donne mandat à Monsieur le Maire pour déposer la demande de subvention et signer tous documents.

Fait à Jauldes, le 20 décembre 2018

Le Maire

Eric SAVIN

